

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 12 • Numéro 9 • Le 27 octobre 2021

Vous prenez des médicaments vitaux? Demandez un plan de soins!

Toute personne qui, pour vivre, doit prendre des médicaments indispensables devrait se munir d'un plan de soins. Il s'agit d'une façon de rendre accessible de l'information médicale cruciale, y compris les traitements médicamenteux, et d'énoncer les directives à suivre en cas d'urgence. Ce plan peut s'avérer précieux pour la personne en question, son équipe de soutien et tout nouveau professionnel de la santé amené à lui prodiguer des soins.

Par exemple, les personnes vivant avec une insuffisance surrénale doivent prendre des médicaments que l'on appelle corticostéroïdes, essentiels à leur survie. Le stress ou la maladie peut provoquer chez ces personnes une crise addisonienne (insuffisance surrénale aiguë), susceptible de mettre leur vie en danger; elle doit être traitée rapidement.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport d'une personne souffrant d'insuffisance surrénale. Cette personne s'est présentée à l'urgence parce qu'elle ne se sentait pas bien. Elle n'avait pas de plan de soins rédigé par un professionnel de la santé qui aurait pu être mis à la disposition du personnel soignant. Le traitement à fortes doses de corticostéroïdes qu'exigeait la crise addisonienne soupçonnée a ainsi été retardé de quelques heures. La personne a éprouvé de la frustration et craignait pour sa sécurité, car elle savait qu'un tel retard pouvait lui être fatal.

Médicamentssecuritaires.ca émet la recommandation suivante aux personnes prenant des médicaments indispensables à leur survie :

- Demandez à votre médecin ou infirmière praticienne de rédiger un plan de soins. Ce plan devrait décrire comment gérer votre problème de santé et quels médicaments vous administrer en cas d'urgence.
- Songez à inviter un proche pour vous accompagner lors de la rencontre avec votre professionnel de la santé en vue de la rédaction du plan.
- Veillez à toujours garder à portée de main une copie papier et/ou numérique du plan de soins pour pouvoir le présenter aux autres prestataires de soins. Quand il s'agit d'enfants, leur établissement scolaire devrait posséder un exemplaire de leur plan de soins.
- En cas d'urgence, essayez dans la mesure du possible, d'être accompagné d'une personne en mesure de fournir le plan de soins.



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler un erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2021. Tous droits réservés.